

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 161 (2010)

Heft: 8

Artikel: Est-il permis à un forestier de se préoccuper de biodiversité et de protection de la nature? (Essai)

Autor: Givors, Alain

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1097781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Est-il permis à un forestier de se préoccuper de biodiversité et de protection de la nature? (Essai)

Alain Givors Président de Pro Silva France (FR)*

Is it permissible for a forester to be concerned about biological diversity and nature protection? (Essay)

The forest is an ecosystem in which numerous living organisms live together. The forester is obviously well placed to know about these environments and to protect them. Wood production is perfectly compatible with the conservation of an "ordinary" biological diversity. The concepts put into practice and made accessible to the general public by Pro Silva are visible proof of this in many European countries. As regards the benefits to society of this remarkable biodiversity and how they are taken into account, whether this be by choice or by obligation, it seems indispensable that any loss of earning or absence of revenue incurred should be taken in charge by this same society.

Keywords: biodiversity, close-to-nature silviculture

doi: 10.3188/szf.2010.0295

* 144 avenue Jacques Dupré, FR-07170 Villeneuve de Berg, courriel alain.givors@orange.fr

Evidemment oui, ma réponse est sans ambiguïté. Si le forestier ne le fait pas, il se trouvera très rapidement en conflit avec la société; c'est déjà le cas dans certaines régions françaises ou avec certaines organisations environnementales. Mais la raison principale n'est pas la crainte du conflit, heureusement.

Les forestiers d'hier et encore une grande partie des forestiers d'aujourd'hui considèrent la forêt comme un écosystème dans lequel coexistent et cohabitent de très nombreux organismes vivants – de la bactérie aux mammifères en passant par les insectes, les espèces herbacées, les lichens, les oiseaux, etc. – tous aussi indispensables les uns que les autres. Pro Silva considère que son rôle est d'accompagner cette fonctionnalité naturelle en la respectant au mieux. Nous pensons également que c'est un espace à fonctions multiples dont la fonction économique est bien entendu primordiale. C'est, aujourd'hui comme hier, le revenu de la production de bois qui nous permet de préserver cette biodiversité.

Personne ne peut nier l'importance de la diversité biologique, et le forestier, qu'il soit propriétaire ou gestionnaire, privé ou public, est obligatoirement concerné. Certes les implications vont être différentes selon qu'il s'agira de biodiversité ordinaire ou d'espèces et habitats patrimoniaux exceptionnels.

Il faut aussi dire ici que toute forêt n'a pas vocation à abriter un maximum d'espèces, dont certaines peuvent même être incompatibles.

La gestion de la biodiversité ordinaire

La gestion de cette biodiversité ordinaire a été prise en compte par nos prédécesseurs illustres, comme Gurnaude (1885, 1886, 1898), Gayer (1880, 1886), Biolley (1901a, 1901b, 1980), etc., mais aussi (et surtout) par de nombreux anonymes, ce qui nous permet aujourd'hui de jouir de cette richesse. Nous pensons que notre avenir dépend du maintien de cette richesse, et que chacun, à son échelle, a une responsabilité, y compris nos gouvernants à leur échelle de pouvoir.

Qu'est-ce que la prise en compte de la biodiversité ordinaire...

C'est tout d'abord le respect du sol, la «peau» de notre terre. La productivité d'une forêt dépend de la vie du sol. Le sol dont la litière abrite une diversité animale, végétale et fongique extraordinaire. Cette diversité est sans doute bien supérieure à celle des espèces du sous-bois lorsqu'on inclut les micro-organismes, lesquels sont impliqués dans des processus de recyclage indispensables au fonctionnement



Fig. 1 Le traitement en futaie continue proche de la nature est respectueux du sol.

de la forêt. Ils conditionnent évidemment et de manière importante la fertilité du sol. Ce dernier doit être protégé, et pour cela, il faut éviter les coupes rases sur des surfaces importantes ou sur des sols fragiles ou en pente. On évitera l'érosion ou les remontées de nappes phréatiques, la perte de mycorhizes, de bactéries et donc de fonctionnalité des sols, mais aussi le déstockage de carbone contenu dans cet espace forestier (figure 1). Le traitement en futaie continue proche de la nature est respectueux du sol et économiquement ne coûte rien, bien au contraire¹.

La prise en compte des minorités, et au sein d'une même espèce, la variation génétique sont un gage de pérennité de ces espèces. Cette diversité apporte et apportera des réponses naturelles, rapides et gratuites aux problèmes posés par le changement climatique. Sur le plan économique, une grande partie de ces minorités sont des espèces à forte valeur marchande (merisier, cormier, alisier, ...) et d'autres à forte valeur patrimoniale. Il est de l'intérêt du forestier de les préserver.

La détection d'habitats particuliers et d'habitats d'espèces (oiseaux, petits mammifères, insectes, champignons, mousses, lichens ...) nécessite de l'observation et des connaissances; ces dernières sem-

blent parfois faire défaut dans nos enseignements forestiers, et nous le regrettons.

Le sens de l'observation est une grande qualité pour le forestier; il permet de comprendre le fonctionnement de l'écosystème et donc de mieux l'accompagner. La préservation de ces habitats peut être un choix dicté parfois par les sentiments, parfois par les intérêts (figure 2). On est encore ici dans la biodiversité ordinaire avec des conséquences mesurées en cas de non-préservation. Cette prise en compte peut évidemment avoir un coût, quantifiable aujourd'hui, mais qui sera d'autant plus faible, en proportion, que la production de valeur sera portée sur des arbres de belle et très belle qualité dont le nombre peut être relativement faible.

... et qu'en est-il sur le plan économique?

Notre association, Pro Silva, a été créée en 1990. Dans la foulée, des experts forestiers mettant en œuvre les principes de gestion préconisés par Pro Silva ont créé l'Association Futaie Irrégulière (AFI) dont les objectifs étaient, entre autres, «d'étudier et

¹ Voir les principes et les règles sur le site www.prosilva.fr > présentation > la sylviculture Pro Silva (27.04.2010)

de diffuser des méthodes de gestion forestière qui assureraient un revenu au propriétaire tout en s'accordant avec le fonctionnement naturel de la forêt».

La nécessité de démontrer la pertinence de cette approche s'est traduite par la mise en place d'un réseau de parcelles d'observation, dont le nombre est aujourd'hui proche de la centaine, couvrant la majorité des régions françaises et quelques pays voisins, bientôt la Suisse, et régulièrement mesuré depuis 18 ans. Il s'agit d'un protocole de suivi scientifique déposé à l'INPI (Institut National de Propriété Intellectuelle) et mis au point par Max Bruciamacchie, enseignant chercheur d'AgroParistech/ENGREF.

Il n'est pas le lieu ici de donner tous les résultats de ce travail qui se poursuit; un document à paraître en 2010 en présentera le détail².

Simplement il est possible de donner quelques chiffres qui montrent qu'écologie est compatible avec économie:

- L'analyse des taux de prélèvement montre que les gestionnaires travaillent en tenant compte des accroissements et du niveau de matériel sur pied. Lorsque ce dernier est jugé satisfaisant (variables selon la composition en essence et bien sûr la station), le prélèvement enlève sensiblement l'accroissement.

- Les recettes s'échelonnent entre 30 et 600 EUR/ha/an en fonction de la situation de départ. Elles proviennent presque exclusivement de la vente de bois. La majorité des parcelles génère un revenu brut supérieur à 150 EUR/ha/an, les sols les moins fertiles (acides ou calcaires) générant des revenus inférieurs.

- Le temps de retour du capital producteur en volume est compris entre 28 et 40 ans, et en valeur entre 15 et 25 ans³.

Sur l'ensemble du réseau, il a été introduit depuis quelques années un suivi écologique, notamment par la mesure du bois mort sur pied et au sol, les micro habitats présents sur les arbres et le nombre d'essences arborescentes.

La gestion de la biodiversité remarquable

Concernant la biodiversité remarquable, il en va certainement différemment. Le terme remarquable, pour l'habitat ou l'espèce concerné, est synonyme de «menacé» ou «en voie de disparition». Les raisons peuvent être multiples, mais quasi exclusivement d'origine anthropique.

2 Brumacchie M (en impression) Le traitement des futaies irrégulières pour une gestion durable et rentable de la forêt. AFI.

3 C'est le temps nécessaire pour que sur 1 ha portant 350 m³, on enlève 350 m³ en coupes successives et que l'on ait de nouveau 350 m³. Idem pour le temps de retour en valeur.

Nos collectivités et nos sociétés accepteraient-elles de voir disparaître le loup, le lynx, l'ours, le pic-que-prune, la cétoine bleue et autres espèces devenues marginales dans nos forêts?

Depuis quelques décennies, les politiques mondiales, européennes et certaines politiques nationales, voire plus locales, montrent qu'il y a une préoccupation pour ces espèces et habitats menacés, et nous devons nous en réjouir.

Se pose bien sûr la question du coût de ces politiques de conservation.

Si cette gestion de la biodiversité remarquable est choisie, consentie par le propriétaire, il semble normal qu'une contribution puisse être allouée par la collectivité (Etat, région, canton ...) pour faire face, d'une part au manque à gagner de la production de



Fig. 2 Préservation d'habitats particuliers tels que le bois mort sur pied.

bois, mais aussi aux éventuelles charges inhérentes à la conservation, à la protection et au suivi de ces espèces et habitats.

Si la prise en compte de cette biodiversité remarquable est contrainte, il devient nécessaire et indispensable que la compensation soit prise intégralement en charge par la collectivité, éventuellement par le biais de la maîtrise foncière. ■

Soumis: 17 avril 2010, accepté (sans comité de lecture): 2 mai 2010

Références

BIOLEY H (1901a) Le jardinage cultural. *J for suisse* 52: 97–1113.

BIOLEY H (1901b) Die pflegliche Bewirtschaftung des Waldes im Plenterbetriebe. *J for suisse* 52: 181–191.

BIOLEY H (1980) Œuvre écrite. *J for suisse*, supplément 66. 459 p.

GAYER K (1880) Der Waldbau. Berlin: Wiegandt, Hempel und Parey. 700 p.

GAYER K (1886) Der gemischte Wald. Seine Begründung und Pflege, insbesondere durch Horst- und Gruppenwirtschaft. Berlin: Parey. 168 p.

GURNAUD A (1885) La méthode française et la question forestière. Besançon: Paul Jacquin. 25 p.

GURNAUD A (1886) La sylviculture française et la méthode du contrôle. Besançon: Paul Jacquin. 121 p.

GURNAUD A (1898) L'ancienne sylviculture et la nouvelle, exposé et discussion, évolution historique, conclusions. Besançon: Paul Jacquin. 38 p.

Est-il permis à un forestier de se préoccuper de diversité biologique et de protection de la nature? (Essai)

La forêt est un écosystème dans lequel cohabitent de nombreux organismes vivants. Le forestier est évidemment bien placé pour connaître et protéger ces milieux. La production de bois est parfaitement compatible avec la conservation d'une diversité biologique «ordinaire». Les concepts mis en pratique et vulgarisés par Pro Silva en sont une preuve visible dans de nombreux pays européens. Concernant la prise en compte de la biodiversité remarquable au bénéfice de la société, qu'elle soit choisie ou contrainte, il paraît indispensable que le manque à gagner ou l'absence de revenus soit pris en charge par cette même société.

Dürfen sich Forstleute mit biologischer Vielfalt und Naturschutz beschäftigen? (Essay)

Der Wald ist ein Ökosystem, in welchem zahlreiche Organismen zusammenleben. Die Forstleute sind prädestiniert, diesen Lebensraum zu kennen und zu schützen. Die Holznutzung verträgt sich dabei perfekt mit der Erhaltung einer «normalen» biologischen Vielfalt. Die von Pro Silva praktizierten und verbreiteten Konzepte sind in vielen europäischen Ländern ein sichtbarer Beweis dafür. Hingegen scheint es unumgänglich, dass die Gesellschaft für den Nutzenentgang oder für Einkommenseinbussen, die aus einer freiwilligen oder aufgezwungenen Berücksichtigung einer Biodiversität, die zu einem bedeutenden Gewinn für die Gesellschaft führt, aufkommt.